



CC du Pays de Questembert (Siren : 245614383)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Questembert
Arrondissement	Vannes
Département	Morbihan
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	30/12/1997
Date d'effet	30/12/1997

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Paul PABOEUF

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	16, avenue de la gare
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	56230 Questembert
Téléphone	02 97 26 59 51
Fax	02 97 26 54 29
Courriel	cdc.questembert@wanadoo.fr
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	22 367
-----------------------------	--------

Densité moyenne 68,15

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 13

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
56	Berric (215600156)	1 622
56	Caden (215600289)	1 615
56	Larré (215601089)	887
56	Lauzach (215601097)	968
56	La Vraie-Croix (215602616)	1 357
56	Le Cours (215600453)	583
56	Limerzel (215601113)	1 330
56	Malansac (215601238)	2 113
56	Molac (215601352)	1 374
56	Pluherlin (215601717)	1 389
56	Questembert (215601840)	7 699
56	Rochefort-en-Terre (215601964)	675
56	Saint-Gravé (215602186)	755

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 18

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Autres énergies <i>Energies renouvelables: étude et définition des zones de développement éolien et promotion des énergies renouvelables</i>
Environnement et cadre de vie
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>- la collecte et l'élimination des déchets ménagers et assimilés, y compris pour le compte de tiers publics dans le cadre de prestations de service.</i>
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>- la collecte et l'élimination des déchets ménagers et assimilés, y compris pour le compte de tiers publics dans le cadre de prestations de service.</i>
Sanitaires et social
- Action sociale <i>Enfance : -Relais Assistantes Maternelles (RAM) investissement et fonctionnement -Coordination et développement des actions enfance -jeunesse (CLSH, animation jeunes et enfants) et réalisation d'évènementiels. Animation et gestion des ALSH enfants 2-11ans et 11-17 ans situés sur le territoire communautaire Participation aux ALSH associatifs des 2-11 ans et 11-17 ans du centre social Eveil (dont le siège social est à Caden) Accompagnement de projets éducatifs pour les 14-25 ans - lieu Accueil Enfants Parents (LAEP) investissement et fonctionnement: à compter du 1er septembre 2012 Gériatrie La coordination et l'animation des actions, des structures et services aux personnes âgées tels que : -les foyers logements -les maisons de retraite, MARPA -les services de repas, soins et aide à domicile</i>
Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

*Sont déclarées d'intérêt communautaire toutes les nouvelles zones d'activités aménagées par la Communauté ainsi que les zones d'activités existantes sur le territoire à l'exception de la ZI de Kérins en Questembert, classée SEVESO 2 demeurant d'intérêt communal.*

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

*Les actions de développement économique d'intérêt communautaire sont la réalisation de commerce de proximité, lorsqu'il s'agit du maintien du dernier commerce alimentaire de la commune, la construction et gestion d'ateliers relais, pépinières d'entreprise Insertion professionnelle par l'économie : - Soutien aux actions en faveur de l'emploi (participations financières au fonctionnement du PAE, mission locale, MDE) - Soutien aux chantiers d'insertion professionnelle du territoire agréés par le conseil général du Morbihan et l'Etat - Organisation et gestion d'un chantier d'insertion « nature et patrimoine » d'intérêt communautaire. Insertion professionnelle par l'économie : - Soutien aux actions en faveur de l'emploi (participations financières au fonctionnement du PAE, mission locale, MDE) - Soutien aux chantiers d'insertion professionnelle du territoire agréés par le conseil général du Morbihan et l'Etat - Organisation et gestion d'un chantier d'insertion « nature et patrimoine » d'intérêt communautaire.*

#### Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

*- les aménagements, le développement et la gestion de la piscine intercommunale de Questembert*

#### Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

*En matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territorial (SCOT) et les schéma de secteur ; zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire. Sont déclarées d'intérêt communautaire, les zones d'aménagement concerté recevant de l'activité économique sur plus de quatre vingt pour cent de l'espace.*

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

*ZAC d'intérêt communautaire. Sont déclarées d'intérêt communautaire les zones d'aménagement concerté recevant de l'activité économique sur plus de 80% de l'espace.*

#### Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

*Création ou l'aménagement et l'entretien de voirie d'intérêt communautaire. Sont déclarées d'intérêt communautaire, les voiries suivantes (voir plans annexés aux statuts) : - la VC dite de Bel Air desservant la ZA de la Hutte St Pierre (La Vraie-Croix) pour une longueur de 793 m allant du carrefour de Bel Air au laboratoire existant en haut de la ZA ; - la VC n°1 et la VC n°222 desservant la ZA de la Haie (Lauzach) pour une longueur de 942m allant du croisement de la RD à la limite des parcelles ZK 73, ZK23 et ZK 24 ; - la VC n° 300 desservant la ZA de la Brouée (Molac) sur toute sa longueur, soit 1km ; - la VC n°111 desservant la déchetterie de l'Épine à Limerzel pour une longueur de 983 m et la voie dite chemin rural n°3 allant de l'ancienne route départementale à l'atelier relais ZA de l'ardoise appartenant à la commune de Limerzel soit une longueur 250m ; - l'aire de stationnement du collège public Jean-Loup Chrétien, lycée public Marcelin Berthelot et du centre culturel intercommunal « l'Asphodèle » (Questembert) d'une surface de 22 280 m<sup>2</sup> ; - les travaux de voirie pour le compte de tiers publics dans le cadre de prestations de service.*

#### Développement touristique

- Tourisme

*Tourisme : aménagement, promotion, information et accueil par le biais de l'office de tourisme intercommunal et le pays d'accueil touristique de Vannes Lanvaux. La signalétique touristique est de la compétence communautaire. les aménagements, le développement et la gestion du complexe touristique du Moulin Neuf.*

#### Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

*"d'intérêt communautaire". Définition de l'intérêt communautaire : toute action et intervention doivent être applicables sur l'ensemble du territoire de la communauté (OPAH, PLH, campagne de ravalement...) et favoriser le développement de l'offre en matière de logement social. L'intervention de la communauté demeure au stade de l'étude, l'animation et l'incitation. Les*

communes demeurent maîtres d'ouvrage lorsqu'elles désirent créer des logements locatifs sociaux. Cependant, lorsque la CC aménage un local commercial et que dans le même bâtiment sont prévus des logements sociaux, la CC reste maître d'ouvrage de l'ensemble de l'opération commerce et logements.

#### - Politique du logement social

En matière de politique du logement social d'intérêt communautaire : politique du logement social d'intérêt communautaire et l'action par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées. Sont déclarés d'intérêt communautaire : Toute action et intervention doivent être applicables sur l'ensemble du territoire (OPAH, PLH, campagne de ravalement) et favoriser le développement de l'offre en matière de logement social. L'intervention de la Communauté en matière de logement social demeure au stade de l'étude, l'animation et l'incitation. Les Communes demeurent maître d'ouvrage lorsqu'elles désirent créer des logements locatifs sociaux. Cependant, lorsque la Communauté aménage un local commercial et que dans le même bâtiment sont prévus des logements sociaux, la Communauté reste maître d'ouvrage de l'ensemble de l'opération commerce+logements.

#### Infrastructures

- Abattoirs, abattoirs-marchés et marchés d'intérêt national, halles, foires

Création et gestion d'abattoirs.

#### Autres

- Gestion d'un centre de secours

Gestion du centre de secours de Questembert.

- NTIC (Internet, câble...)

Accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)

- Autres

Adhésion de la communauté à tout syndicat mixte pour l'exercice de ses compétences communautaires

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
56	Syndicat mixte du Sud Est du Morbihan (S.Y.S.E.M) (255613374)	SM fermé	212 046
56	Syndicat mixte du centre de secours de Rochefort en Terre (255601775)	SM fermé	2 171
35	Syndicat mixte "e-Mégalis Bretagne" (253514491)	SM ouvert	32 274

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2013 - millésimée 2010)